

Résumé des démarches d'harmonisation

Secteur :	Lac_du_Barrage	Nom carte :	06251_MRCMatawinie3_lacduBarrageV2
Superficie :	451 ha	TFS :	
UA :	062-51	VHR :	Motoneige
MRC :	Matawinie	Autochtone :	
Municipalité :	St-Michel-des-Saints	Autres :	Parc régional du lac Taureau

Préoccupations

Source	Nature	Mesures d'harmonisation proposées	Recommandations à la Table GIRT 062
1. MRC de Matawinie	Paysage	⇒ Minimiser les impacts visuels à partir du lac Taureau	⇒ Maximiser la rétention FSC dans la zone la plus visible située à 4km de la rive ouest du lac Taureau (voir carte).
2. Motoneige	Cohabitation de la motoneige et du transport forestier	⇒ Éviter de faire cohabiter la motoneige et le transport forestier	⇒ Réaliser le chantier avant le 15 décembre 2015

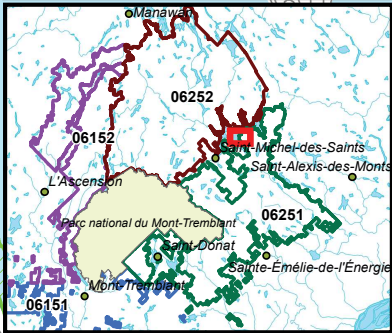
Mesures d'harmonisation générales

- Fournir un calendrier relatif à la réalisation des opérations forestières 30 jours avant le début des travaux (commerciaux et non-commerciaux) au gestionnaire du territoire faunique structuré concerné.
 - Le responsable de la Table GIRT acheminera ensuite cette information à tous les délégués, ainsi qu'à la Table VHR.
- Maintenir ou améliorer l'état initial des infrastructures tout au long de la période de réalisation des travaux (commerciaux et non-commerciaux) et à la fin des travaux.
État initial : si une infrastructure n'est pas adéquate au début des travaux, elle devra être remise dans un état adéquat à la fin des travaux. L'objectif de cette mesure est d'éviter la détérioration d'un chemin par le transport forestier.
- Arrêt des travaux pendant la période de chasse à l'original (arme à feu) dans les territoires fauniques structurés (périodes prévues par règlement). La période convenue ne peut excéder la période prévue par la Loi pour cette zone.

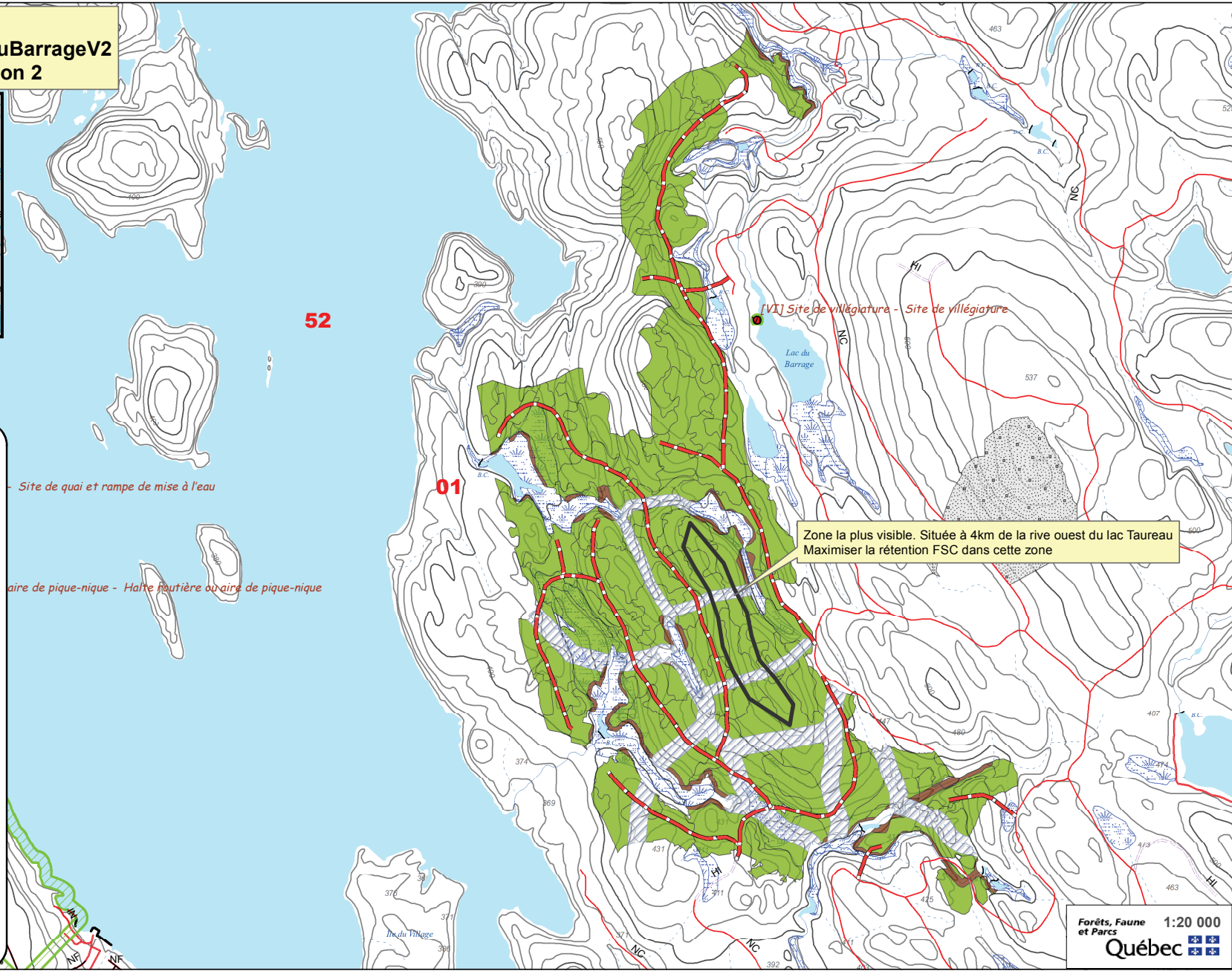
Adoption

Lors de la rencontre du 27 mai 2015 de la Table GIRT 062, l'harmonisation de l'ensemble des préoccupations et enjeux soulevées par les différents utilisateurs du territoire a été acceptée à l'unanimité, tel que décrit dans le présent document.

2015-2016
06251_MRC Matawinie3_lac du BarrageV2
secteur lac du Barrage version 2



- PAFI 2015 Lanaudière**
- Planification_cheminSIGA
 - Traitement
 - Séparateur de coupe
 - CPRS
 - RPLB500
 - Sentiers motoneige FCMQ 2014
 - Categories
 - Sentiers TransQuébec
 - Sentiers locaux
 - Sentiers locaux non-subservionnés
 - Sentiers régionaux
 - Territoires fauniques structurés
 - EFE_Public_et_autresLois
 - lots vieillissement
 - lots vieillissement
 - Modes de gestion
 - Modes de gestion
 - 06 Forêt d'expérimentation sur unité d'aménagement (UA)
 - 07 Forêt d'enseignement et de recherche (FER)
 - 10 Érablière acéricole (production mixte) sur unité d'aménagement (UA)
 - 15 Écosystème forestier exceptionnel désigné (EFE)
 - 20 Terrain vacant du MAPAQ et bail à ferme
 - 40 Parc national québécois
 - 50 Réserve écologique
 - 55 Projet de refuge biologique exclu de la production forestière
 - 56 Réserve écologique et Refuge biologique
 - 57 Écosystème forestier exceptionnel désigné et Refuge biologique
 - 58 Forêt d'expérimentation sur territoire forestier résiduel (TFR) et Refuge biologique
 - 59 Refuge biologique désigné
 - 68 Forêt d'expérimentation sur territoire forestier résiduel (TFR)
 - 80 Érablière acéricole en territoire forestier résiduel (TFR)
 - Terrain de piégeage
 - Usage forestier Ponctuel
 - Code d'impact sur la possibilité forestière
 - 01 - Aucune activité d'aménagement permise
 - 15 - Contraintes particulières
 - Usage forestier Linéaire
 - Code d'impact sur la possibilité forestière
 - 01 - Aucune activité d'aménagement permise
 - 02 - Emprise de chemin
 - 15 - Contraintes particulières
 - ZAMI_RNI
 - Code d'impact sur la possibilité forestière de la ZAMI
 - 01 - Aucune activité d'aménagement permise
 - 05 - Autres Isières boisées
 - 06 - Corridor routier
 - 15 - Contraintes particulières
 - 15 - Contraintes particulières
 - 17 - Aucune récolte permise entre le 1er mars et le 31 août, aucune installation permanente
 - 18 - Aucune récolte permise entre le 1er avril et le 31 juillet, aucune utilisation de phytogènes



52

01

Site de quai et rampe de mise à l'eau

aire de pique-nique - Halte routière ou aire de pique-nique

Zone la plus visible. Située à 4km de la rive ouest du lac Taureau
 Maximiser la rétention FSC dans cette zone